

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4578**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé de la communication

Nouvel intitulé : Chargé de la communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Supérieure des Techniques Appliquées de la Communication (ESTACOM)	Président de la CCI du Cher et Directeur de l'ESTACOM

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de communication institutionnelle définit, met en œuvre et contrôle la stratégie de communication interne et externe d'une entreprise ou d'une administration, en cohérence avec sa stratégie générale. Il est responsable des différents supports de communication utilisés et de l'événementiel.

A cet effet, il conduit 5 groupes d'activités.

1. Etude et veille du système de communication :

Veille et audit de l'image de l'entreprise / Conception de revue de presse / Analyse des interactions entre les objectifs de l'entreprise et son contexte / Présentation de l'analyse.

2. Conception et planification de la communication :

Elaboration du plan de communication institutionnelle / Définition des actions à mener, des moyens humains et techniques / Etablissement du budget prévisionnel.

3. Réalisation de l'action de communication :

Constitution et animation de l'équipe de réalisation / Actions de communication interne / Diffusion en externe, relations presse / Organisation d'événements / Représentation.

4. Contrôle de l'action de communication et reporting :

Contrôle des réalisations, de leur cohérence avec la stratégie de l'entreprise / Contrôle du respect de l'image de l'entreprise / Reporting qualitatif et quantitatif.

5. Communication de crise :

Organisation préventive / Définition du plan de communication lors d'une crise / Relations avec les personnes physiques ou morales touchées par la crise

Les compétences ou capacités attestées correspondent aux 5 pôles ci-dessus, intégrant des connaissances en sciences humaines et dans les disciplines littéraires, techniques et culturelles.

1. Comprendre les objectifs, les contraintes et l'environnement de l'entreprise, y compris au plan politique et institutionnel / Déterminer les critères à évaluer pour un audit / Choisir les sources d'information.

2. Comprendre et analyser les représentations sociales / Définir l'image institutionnelle de l'entreprise / Etablir une stratégie incluant le fond, la forme, le public visé, les moyens techniques et budgétaires / Produire et présenter la recommandation.

3. Constituer l'équipe projet réunissant les compétences nécessaires / Piloter, diriger, motiver l'équipe projet pour mettre en œuvre la stratégie de communication sur tous types de supports / Réaliser soi-même textes, graphismes, événements / Acheter des prestations / Prendre la parole en public.

4. Etablir et présenter un bilan dynamique des actions menées / Mesurer les écarts et proposer les actions correctives / Proposer les actions juridiques utiles au respect de l'image de l'entreprise.

5. Prévoir et anticiper une crise / Etablir des scénarii / Travailler en situation de crise / Participer à la constitution et l'animation d'une cellule de crise / Prendre la parole, ou conseiller la personne mandatée pour le faire.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les certifiés exercent leur activité : - dans le secteur marchand : industrie, services, négoce

- dans le secteur non marchand : administrations, services publics, collectivités territoriales, associations

- en presse et agence de communication.

Chargé/e de l'information et de la communication Chargé/e des relations extérieures

Chargé/e des relations publiques

Chargé/e de communication interne

Consultant/e en communication

Directeur/trice de la communication

Journaliste d'entreprise

Responsable du service de presse.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

On évalue successivement les acquis à l'école puis les acquis au plan opérationnel.

- Évaluation des acquis à l'école :

Les évaluations portent sur chacun des cinq blocs de compétences, définis dans le référentiel d'emploi, sur la base de contrôle continu : épreuves orales ou écrites, études de cas, jeux de rôles...

1. Etude et veille du système de communication :

2. Conception et planification de la communication :

3. Réalisation de l'action de communication :

4. Contrôle de l'action de communication et reporting :

5. Communication de crise :

- Evaluation en entreprise :

Epreuve de synthèse professionnelle correspondant à un travail d'analyse interdisciplinaire et une conceptualisation de la réflexion. Ce travail est formalisé par un mémoire et une soutenance orale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de certification (75% de professionnels) est constitué de l'ensemble des jurys de soutenance et présidé par le Président de la CCI ou son représentant Chaque jury de soutenance comprend 4 membres : - 1 président (délégué par la CCI du Cher) - 3 membres professionnels extérieurs à l'organisme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 certifiés par an

Autres sources d'information :

courriel : cesal@cher.cci.fr

<http://www.cher.cci.fr/page.php?RID=6&ID=35>

<http://www.estacom.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI du Cher Route d'Issoudun

BP 54

18001 Bourges Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESTACOM 25 rue Louis Mallet

BP 54

18001 Bourges Cedex

Historique de la certification :

Certification suivante : Chargé de la communication